Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0090-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

CRÉATION DE POSTES - DIRECTION DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (DCJS)

N° CC_2026_0090

Séance du : mercredi 01 juillet 2026

Convocation du : 25 juin 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Férial DJAFFALI, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Maxime GACONNET par Amine MEHDI, Sébastien LESAGE par Charline CHÉNOT, Joseph FAVRE par Mylène SAILLET RAPHOZ, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL par Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Eddy BARONNET par Anne-Lise VOUTAY

Excusés :
Nastia OUEJDOUNI, Steve BONNARD, Isabelle VINCENT

***

Il est rappelé que le projet "DEMOS" (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale), a pour objectif la démocratisation culturelle par la pratique musicale en orchestre et contribue à la formation des citoyens de demain.

Il propose un apprentissage collectif de la musique classique à des enfants âgés de 7 à 12 ans, éloignés de cette pratique pour des raisons économiques, sociales ou géographiques.

Le Conseil communautaire a approuvé l'engagement de la Collectivité dans ce dispositif en partenariat avec la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris et l'Orchestre des Pays de Savoie, par convention adoptée le 25 février dernier.

Ce projet doit se déployer en partenariat avec les Communes membres intéressées.

À l'issue d'une phase de concertation et de préparation avec les partenaires concernés, le projet entre désormais dans sa phase opérationnelle, nécessitant la mobilisation de moyens humains adaptés pour garantir sa mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0090-DE

Afin d'assurer la bonne exécution des actions prévues au titre dudit projet, il est proposé, en complément des acteurs déjà mobilisés et des équipes pédagogiques du Conservatoire, de créer 8 postes d'Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (ATEA), relevant de la filière culturelle, appartenant à la catégorie B, à temps non complet, à temps non complet, à hauteur de 5/20ème annualisés, et strictement consacrés au projet "DEMOS", à raison de cinq heures hebdomadaires chacun.

Cette proposition répond aux spécificités du projet :

- les interventions sont réparties sur plusieurs groupes et sites, nécessitant une présence régulière de professionnels au plus près des bénéficiaires ;
- les temps d'activité sont concentrés sur des créneaux spécifiques, principalement en dehors des horaires habituels, ne justifiant pas la création de postes avec des temps de travail plus important ;
- les besoins identifiés correspondent à des missions récurrentes d'enseignement, d'encadrement et d'accompagnement des ateliers musicaux.

Concrètement, des ateliers bi-hebdomadaires sont organisés, réunissant une quinzaine d'enfants et visant à leur délivrer des cours d'instrument. Chaque atelier est animé par deux musiciens. Des rassemblements en tutti sont également planifiés toutes les 6 semaines, ainsi que 2 stages par an, nécessitant la présence de musiciens.

Des professeurs du Conservatoire de musique et théâtre à Rayonnement Intercommunal (CRI) sont intéressés par le projet et vont s'investir. Il en est de même pour des musiciens de l'Orchestre des Pays de Savoie. Cependant, un certain nombre de postes doivent être pourvus pour assurer la tenue de l'ensemble des ateliers et rassemblements.

La création de 8 postes distincts dans les disciplines de l'alto, de la clarinette, de la contrebasse, de la flûte, du trombone, de la trompette, du violon et du violoncelle, permettrait de mobiliser les compétences artistiques et pédagogiques nécessaires à la réussite du projet.

Elle garantirait également la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants, ainsi que la continuité du service tout au long du parcours.

Ces créations de postes constituent un investissement stratégique nécessaire à assurer la qualité, l'efficacité et la pérennité du projet "DEMOS" sur le territoire.

Elles représentent la traduction opérationnelle de l'engagement pris par l'EPCI et sont indispensables à la mise en œuvre des actions validées.

Il est précisé que le coût annuel moyen chargé d'un poste, correspond à environ 10 000 €, contribution d'Annemasse Agglo à ce projet. Des sollicitations de financements sont en cours d'instruction visant à atténuer le coût du projet.

VU les dispositions de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) qui énonce que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer 8 emplois non permanents au budget principal, d'ATEA relevant de la filière culturelle, appartenant à la catégorie B, à temps non complet, et à hauteur de 5/20ème annualisés, pour le Conservatoire de la Direction de la Jeunesse et du Sport (DCJS), sur des contrats de projet d'une durée de 3 ans et strictement consacrés au projet "DEMOS" ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la création de 8 postes permanents au budget principal, d'Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (ATEA) relevant de la filière culturelle, appartenant à la catégorie B, à temps non complet, soit à hauteur de 5/20ème annualisés, pour le Conservatoire de la Direction de la Jeunesse et du Sport (DCJS), sur des contrat de projet d'une durée de 3 ans, et strictement consacrés au projet "DEMOS", conformément aux modalités présentées ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0090-DE

D'AUTORISER Monsieur le Président à recruter sur ces emplois et à signer les actes afférents ;

DE DIRE que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget primitif 2026 du budget principal.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.